

La Chambre d'agriculture de Haute-Loire Recrute UN(E) CONSEILLER(E) D'ENTREPRISE AGRICOLE REGLEMENTAIRE sur YSSINGEAUX

LE POSTE

Le conseiller d'entreprise réglementaire aide les agriculteurs à respecter les réglementations sous forme de prestations de conseil. Il connaît les obligations (réglementations environnementales, conditionnalité des aides...) pour accompagner les agriculteurs à la tenue de leurs documents, par l'intermédiaire du logiciel MesParcelles. Il aide aux dossiers de demande d'aides PAC et aides agricoles diverses.

LES MISSIONS

Vous travaillerez au sein d'une équipe de conseillers :

- Suivi d'un portefeuille d'agriculteurs pour les déclarations PAC, saisie des documents réglementaires (cahier d'épandage, registre phytosanitaire, plan prévisionnel de fertilisation, plan d'épandage etc.)
- Suivi d'un portefeuille d'abonnés au logiciel Mes Parcelles
- Aide à la saisie de demandes d'aides diverses (PAC, aides Région AURA etc.) et dossiers de demande d'autorisation d'exploiter
- Promotion des services et conseils proposés par la Chambre d'agriculture.

LES CONDITIONS D'EMPLOI

- CDD de 7 mois
- Temps plein ou 80 % possible
- Résidence administrative : **YSSINGEAUX**
- Nombreux déplacements sur le secteur et sur le département.
- Rémunération selon la grille de la Convention Collective de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire et expérience.
- Véhicule de service, ordinateur portable et smartphone

LE PROFIL LES COMPETENCES

- Goût et aptitudes en informatique (TéléPAC, saisie et gestion de données...)
- Bon relationnel, motivation pour le travail auprès d'un public d'agriculteurs
- Aptitude au travail en équipe
- Rigueur et autonomie
- Niveau BTS minimum, cursus agricole souhaité
- Connaissance du milieu agricole
- Débutant accepté

LES CONTACTS

Les CV et candidatures sont à adresser avant le **15 septembre 2023** à :

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Loire

B.P. 20343 – 16, Bd Bertrand – 43012 LE PUY EN VELAY Cedex

Tél : 04.71.07.21.00 ou arobin@haute-loire.chambagri.fr

Poste à pourvoir au 1^{er} novembre 2023